Guide étudiant

Baccalauréat en Études internationales

Faculté des arts et des sciences

Département de science politique

2026-2027

Université de Montréal

et du monde.

Table des matières

MOT DE LA DIRECTION **4**

LE DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE ET VOS PERSONNES RESSOURCES **5**

Où sommes-nous situés? 5
Qui sont vos professeur·e·s et vos chargé·e·s de cours? 5
Pour vous appuyer : votre TGDE et le personnel administratif 6
La présentation des travaux au Département de science politique 7
Plus d'information sur le département de science politique? 7

VOUS ÊTES NOUVELLEMENT ADMIS·E? **8**

Comment s'y retrouver? Votre centre étudiant 8
Comment procéder à mes inscriptions en 1ère année? 8
Vous souhaitez faire reconnaître des cours complétés antérieurement? 9
Vous êtes un étudiant ou une étudiante internationale? 10

CHEMINER DANS SON PROGRAMME D'ÉTUDE PENDANT LES TROIS ANNÉES **11**

Choisir sa spécialisation en études internationales 11
La structure de votre programme d'étude : comprendre les exigences de votre programme 11
Les types de cours : comment s'y démêler? Cours obligatoires, à options, au choix, hors-programme, en surplus. 13
Quand et à quels cours s'inscrire en 2e et 3e année? 13
Comment m'inscrire à des cours de langue? 14
S'inscrire à un cours dans une autre université québécoise 14
Le cheminement honor 15
Les prix et les bourses 15
Inscription à temps partiel et durée de la scolarité 16
Vous souhaitez changer de programme? 16
Vous êtes mis·e en probation? Que devez-vous faire? 17
Vous êtes exclu·e de votre programme d'étude? Quelles sont vos options? 17
Attention au plagiat! 18

SUIVRE SES COURS **18**

Vos plans de cours 18
La plateforme de vos cours : StudiUM 18
Trouver son horaire ou son local de cours ou de l'examen final 19
Le système de notation 21
Joindre et rencontrer vos professeur·e·s et auxiliaires d'enseignement 21
Vous vous absentez à une évaluation? 22
Vous soumettez un travail ou un examen-maison en retard? 22
Vous souhaitez modifier, abandonner ou annuler vos cours? 23
Quoi faire en cas d'échec à un cours? 23
La reprise d'un cours réussi 24
Les évaluations de l'enseignement 24
Vous souhaitez faire une demande de révision de votre évaluation? 25
Le respect dans le cadre de vos cours 25

LES STAGES AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE **26**

Puis-je faire un stage dans le cadre de mon programme d'étude? 26
Comment puis-je m'inscrire à un stage? 26

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE 27

PUIS-JE FAIRE UN ÉCHANGE INTERNATIONAL DANS LE CADRE DE MON PROGRAMME D'ÉTUDE? 27
OU PUIS-JE TROUVER LES RESSOURCES POUR M'AIDER DANS MA PRÉPARATION D'ÉCHANGE? 27
COMMENT PUIS-JE FAIRE RECONNAITRE MES COURS SUIVIS DANS MON UNIVERSITÉ D'ACCUEIL? 28

LE PARCOURS RECI 29

QU'EST-CE QUE LE PARCOURS RECI? 29
QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS D'ACTIVITÉS EXPÉRIENTIELLES ? EST-CE QU'IL Y A UNE CONFIGURATION PRÉÉTABLIE ? 29
QUELS SONT LES CRITÈRES EXIGÉS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU PARCOURS RECI? 29

COMPLÉTER SON PROGRAMME 30

LES EXIGENCES DE RÉUSSITE 30
OBTENIR VOTRE RELEVÉ DE NOTES ET ATTESTATION DE FIN D'ÉTUDE 30
CÉRÉMONIES DE GRADUATION ET REMISE DU DIPLÔME 31
CHEMINEMENT VERS LES CYCLES SUPÉRIEURS ET LETTRES DE RECOMMANDATIONS 31

LES RESSOURCES UNIVERSITAIRES 32

VOTRE BIBLIOTHÈQUE ET VOTRE LIBRAIRIE 32
VOTRE ASSOCIATION ÉTUDIANTE 32
LES CENTRES DE RECHERCHE 33
LES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE ET LE CEPSUM : 33
BUREAU DU REGISTRAIRE 33
BUREAU DE L'OMBUDSMAN 34

BESOIN D'AIDE? 34

SOUTIEN À LA RÉUSSITE 34
BUREAU DU FRANÇAIS DANS LES ÉTUDES 34
INFORMATION ET ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, CONSEILS CARRIÈRES 34
SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS.ES EN SITUATION DE HANDICAP 35
SOUTIEN EN CAS DE HARCÈLEMENT, D'INTIMIDATION OU DE DISCRIMINATION 35
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET MÉDICAL 35

CALENDRIER UNIVERSITAIRE, DATES IMPORTANTES ET RÈGLEMENTS DES ÉTUDES DE 1ER CYCLE 36

Mot de la direction

Le 16 avril 2026

Chère étudiante, cher étudiant,

Au nom du corps enseignant, de l'équipe administrative et des diplômées et diplômés, je vous souhaite la bienvenue au Département de science politique de l'Université de Montréal.

Si vous avez choisi de vous inscrire dans un de nos programmes en communication et politique, en économie et politique, en philosophie et politique, en études internationales ou en science politique, c'est que vous connaissez l'importance du phénomène politique dans le monde contemporain. Plus que jamais, le monde a besoin de **politologues**. Le retour en grâce de l'État, la transformation en profondeur des économies, les échos plus inquiétants de la géopolitique et le recul de la démocratie à l'échelle de la planète exigent une formation rigoureuse, adossée à un savoir de pointe et au développement de compétences techniques et sociales propres à la science politique et aux études internationales.

Classé parmi les meilleurs au Canada, le Département de science politique de l'Université de Montréal prépare à la recherche et à la pratique des affaires publiques et internationales depuis 1958. Ses 35 professeures et professeurs, sélectionnés en raison de leur rayonnement scientifique au-delà des frontières, font le pari de l'excellence et de l'ouverture sur le monde en français. International par vocation, le Département de science politique l'est aussi dans la composition de son corps étudiant, dont le tiers provient de l'étranger.

Nos programmes encouragent l'expérience pratique, que ce soit par le biais d'un stage, d'un séjour en mobilité, d'un engagement communautaire, d'une simulation ou d'une enquête de terrain, au Québec ou à l'étranger. Cette formation interdisciplinaire et polyvalente axée prédestine nos diplômées et nos diplômés à servir le public – et ce même dans le secteur privé. Nous formons des étudiantes et des étudiants qui seront gestionnaires, enseignants, militantes, régulateurs, journalistes, conseillères stratégiques, attachées politiques, relationnistes, analystes de données, leaders communautaires, diplomates et syndicalistes. Entrepreneurs aussi, et même parfois élues !

Afin de vous accompagner dans votre parcours au premier cycle au Département de science politique, nous avons préparé ce guide étudiant qui rassemble les principales ressources et informations qui vous seront utiles dans votre cheminement dans votre programme d'étude en science politique. Que vous soyez nouvellement admis.e, en progression dans votre programme ou approchez de la fin de votre parcours, ce guide offre des réponses à la majorité des questionnements que vous pourriez rencontrer. Il vous sera utile de votre admission à votre diplomation.

Quelle que soit votre trajectoire ou votre ambition, vous vous apprêtez à rejoindre une communauté mondiale qui marie la science du politique, l'art du possible et le souci de l'intérêt public. On vous attend !

Cordialement,

Frédéric Mérand
Professeur et directeur du Département de science politique

Ce guide étudiant des études de 1er cycle au Département de science politique n'est pas exhaustif et ne se substitue aucunement aux règlements des études de 1er cycle, qui l'encadrent

Le Département de science politique et vos personnes ressources

Où sommes-nous situés?

Le Département de science politique se situe au 4e étage du pavillon Lionel-Groulx, qui est adjacent au Pavillon Jean-Brillant. Vous y retrouvez les bureaux de la direction, de la majorité de vos professeur.e.s, ainsi que de l'ensemble du personnel administratif.

Adresse géographique

Département de science politique
Pavillon Lionel-Groulx, local C-4006
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec)

Adresse postale

Département de science politique
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
C. P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
CANADA

Voici le lien vers la carte interactive pour vous aider à repérer votre département sur le campus.

Qui sont vos professeur·e·s et vos chargé·e·s de cours?

Approximativement 35 professeur·e·s réguliers et régulières composent le corps professoral du Département de science politique, ce qui en fait l'un des plus importants département de la Faculté des arts et sciences par sa taille. À ce corps professoral se greffent des professeur·e·s invités.es pendant une période déterminée, ainsi que de nombreux chargé·e·s de cours et doctorants.es qui, sur une base contractuelle, vous offrent leurs enseignements.

Vos professeur·e·s se consacrent bien sûr à l'enseignement, mais aussi à la recherche scientifique et collectivement couvrent l'ensemble des grands champs de la science politique; relations internationales, pensée politique, forces et comportements politique, administration et politique publique et politique comparée. Vous pouvez consulter leurs champs d'intérêts spécifiques, leurs expertises géographiques, publications et cours offerts sur le site du Département de science politique.

Vos professeur·e·s et chargé·e·s de cours sont là pour vous. N'hésitez pas à les joindre dans le cadre de leurs enseignements ou dans le cadre de vos projets académiques ou de votre cheminement vers les cycles supérieurs!

Pour vous appuyer : votre TGDE et le personnel administratif

Votre TGDE (technicienne en gestion de dossiers étudiants)

Dans votre cheminement en science politique, vous aurez parfois des questions sur vos choix de cours, sur vos inscriptions à des cours de langue ou à des cours au choix, ou vous devrez peut-être substituer un cours après un échec, ou peut-être souhaitez-vous seulement vérifier où vous en êtes? Pour tout cela, votre TGDE **Cécile Vieillot** est là pour vous!

Elle est votre première ligne de contact et est là pour répondre à vos questions ou vous aider lors de vos inscriptions ou vous référer aux personnes-ressources qui pourront vous assister.

Votre responsable de programme

La personne responsable de votre programme d'étude assure le respect du règlement des études de 1er cycle et établit les orientations et les objectifs du programme d'études internationales. Votre responsable de programme, **Christine Rothmayr**, peut être jointe par courriel en cliquant sur son nom.

Votre conseillère en programme et responsable des échanges

Vous avez des questions sur votre cheminement dans votre programme d'étude études internationales, souhaitez transférer des cours ou faire reconnaître des équivalences, vous vous questionnez quant à votre choix de cours ou encore rencontrez des embûches dans de votre parcours académique? Votre conseillère en programme **Alexia Renard** se fera un plaisir de répondre à vos questions et de vous conseillère dans votre cheminement académique. Votre conseillère est aussi responsable des échanges internationaux et interuniversitaires, et se fera aussi un plaisir de vous conseillère quant à vos projets académiques futurs vers les cycles supérieurs.

Votre coordonnateur des stages

Vous aimeriez faire un stage dans le cadre de votre programme d'étude et souhaitez en connaitre davantage sur les options qui s'offrent à vous? N'hésitez pas à joindre le coordonnateur des stages **Guillermo Aureano**, qui saura vous guider dans l'ensemble des étapes de sa réalisation. Monsieur Aureano vous tiendra aussi bien informé des nouvelles offres de stages tout au cours de l'année académique!

Votre bibliothécaire (BLSH)

N'hésitez pas à profiter des services de **Julia Généreux Randall**, bibliothécaire disciplinaire spécialisée en science politique. Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel.

Madame Généreux-Randall met aussi à la disposition des étudiants un Guide internet, point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

***Durant l'année 2026-2027, Julia Généreux Randall sera remplacée par Graham Lavender.**

La présentation des travaux au Département de science politique

Tout travail remis dans vos cours de science politique doit respecter les règles bibliographiques du **Style Chicago** (méthode Auteur-Date).

Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), vous devez vous référer au document **Exigences matérielles des travaux**, disponible sur la page d'accueil du Guide ScPo.

Puisque votre programme implique de nombreux cours dans d'autres facultés ou départements. Il est essentiel de vous assurer des normes de citations et références, ainsi que des règles de présentation de ceux-ci.

Plus d'information sur le département de science politique?

Le site du Département de science répertorie la vaste majorité des informations qui vous seront utiles dans votre parcours. Vous y trouverez notamment :

- Le répertoire du personnel du Département
- La liste des cours offerts et les plans de cours du trimestre en cours
- La structure, règlements et les cheminements de votre programme d'étude
- L'information sur les stages et les échanges
- La liste des bourses et prix offerts
- Les ressources et formulaires qui ne sont pas sur votre centre étudiant
- Les offres d'emplois, nouvelles et événements du Département
- Une foule d'autres informations!

Consultez le site du **Département de science politique**.

Le Département de science politique est également bien présent sur les principaux réseaux sociaux et vous tient informé régulièrement des annonces ou événements départementaux par courriel, via son infolettre (info science-po) ou directement sur son site web.

Joignez-vous à la conversation!

Instagram
Facebook
Twitter
LinkedIn

Pour les facultés et départements partenaires, veuillez consulter leurs sites respectifs :

Faculté de droit
Département d'économie
Département d'histoire

Vous êtes nouvellement admis·e?

Comment s'y retrouver? Votre centre étudiant

L'Université de Montréal met à votre disposition une plateforme web qui vous permet de gérer vous-même un grand nombre de tâches et de faire un suivi constant de l'ensemble de votre parcours académique. Votre centre étudiant vous permet de :

- **Vous inscrire et modifier vos inscriptions** pendant les périodes prévues à cet effet.
- Faire un **suivi de votre cheminement** dans votre programme d'étude
- Consulter **vos notes officielles et finales** et votre dossier académique
- Gérer votre **dossier financier**
- Accéder aux **formulaires** importants (inscription, avis d'absence à une évaluation, demande de délai pour la remise des travaux, transferts, équivalences et exemptions…)
- Modifier **vos informations personnelles**

AIDE : Afin de vous aider à naviguer sur votre centre étudiant, le bureau du registraire a préparé de nombreuses capsules explicatives, courtes et claires, qui sauront répondre à vos questions : **capsules d'aide du Bureau du registraire**

Comment procéder à mes inscriptions en 1ère année?

Après confirmation de votre admission à votre programme d'étude, vous devrez attendre que celui-ci s'affiche sur votre **centre étudiant**. Vous pourrez donc vous inscrire vous-mêmes!

Si vous avez reçu un avis d'admission conditionnelle, votre processus d'inscription sera repoussé tant que l'Université de Montréal n'aura reçu vos documents attestant de la complétion de votre programme précédent. Mais ne vous inquiétez pas, même si cela prend quelques semaines, car des places sont réservées pour vous dans vos cours obligatoires de 1ère année.

Une fois votre programme affiché sur votre centre étudiant, vous pourrez facilement procéder à votre choix de cours. Mais quels cours choisir?

Puisque les études internationales sont pluridisciplinaires, votre première année dans le cadre du baccalauréat sera consacrée à explorer ces disciplines à travers le cheminement obligatoire (Bloc A).

Sur une base générale, vos cours obligatoires de 1ère année sont identifiés par des sigles de niveau 1000, en contraste avec les cours à option d'approfondissement de niveau 2000 (2e année) et les cours à option de spécialisation de niveau 3000 (3e année).

Cheminement au baccalauréat en études internationales

Dois-je obligatoirement suivre le cheminement prescrit de 1ère année?

Oui! Tant pour des raisons pédagogiques que pour favoriser votre réussite, il est obligatoire de suivre votre cheminement de première année. Dans le cadre de votre baccalauréat, vous devez compléter les 9 cours obligatoires de votre Bloc A et y rajouter un cours à option pour totaliser 30 crédits en 1ère année. Il vous offre une base de connaissance multidisciplinaire commune à votre cohorte et les apprentissages nécessaires pour suivre les cours de niveau 2000 et 3000.

La complétion de votre cheminement de 1ère année (Bloc A) au baccalauréat est aussi un préalable obligatoire pour pouvoir :

- Partir en échange à l'étranger
- Réaliser un stage

Dévier de votre cheminement obligatoire de 1ère année risque fortement d'affecter votre réussite, d'entraîner divers problèmes dans votre parcours universitaire ou de le rallonger, ainsi que de limiter vos options ultérieures dans le cadre de votre programme d'étude. Il est donc à votre avantage de le compléter dès votre première année!

Vous souhaitez faire reconnaître des cours complétés antérieurement?

Cours de l'UdeM (TRANSFERTS)

Vous venez de changer de programme d'étude ou avez déjà fait des études au cours des 10 dernières années à l'Université de Montréal? En fonction des cours suivis et des exigences de votre nouveau programme, il vous sera possible de transférer des cours déjà réussis vers votre nouveau programme d'études internationales.

Notez que certaines conditions s'appliquent :

1. Si vous avez complété un programme de grade (baccalauréat) précédemment et que vous souhaitez transférer certains cours, il faut plutôt remplir une demande d'équivalence/exemption (voir section suivante).
2. Vos cours qui font l'objet de votre demande de transfert doivent avoir **moins de 10 ans**.
3. Le transfert ne peut s'effectuer qu'une seule fois à partir de votre programme et il ne peut être renversé une fois qu'il est complété.
4. Les cours transférés doivent figurer au sein de votre programme d'études internationales. Notez que le bloc Z peut intégrer un maximum de 9 crédits de cours au choix dans le cadre de votre baccalauréat.

Pour procéder aux transferts, vous devez remplir puis soumettre le formulaire « **CHE_transferts »** sur votre centre étudiant, et y joindre le fichier préformaté que vous devez télécharger au préalable. Sans ce fichier, nous ne pourrons pas procéder aux transferts. Mais attention, la procédure pour télécharger le fichier peut être délicate! Afin de vous aider, consultez cette courte capsule vidéo qui vous explique comment procéder.

Cours d'un autre établissement universitaire ou d'un baccalauréat complété à l'Université de Montréal (ÉQUIVALENCES OU EXEMPTIONS)

Si vous avez fait des études de niveau universitaire dans un autre établissement d'enseignement supérieur ou si vous avez complété un programme de grade à l'Université de Montréal (baccalauréat), un transfert n'est pas permis, mais il est possible de reconnaitre vos cours suivis en équivalence.

Notez que certaines conditions s'appliquent pour les équivalences:

1. Un **maximum de 45 crédits** de cours peut être reconnu dans votre nouveau programme d'étude.
2. Pour qu'un cours soit reconnu, il doit correspondre aux objectifs, au contenu, aux exigences académiques et au nombre de crédits/heures du cours reconnu en équivalence dans votre programme d'étude.
3. Pour qu'un cours soit reconnu en équivalence, il doit avoir été complété il y a **moins de 10 ans**.
4. Vous devez avoir obtenu la **note de C ou plus**.
5. Les cours suivis au CÉGEP, dans le cadre du Bac français ou dans une école préparatoire ou préuniversitaire ne peuvent pas être reconnus en équivalence.
6. Contrairement aux transferts, les cours reconnus en équivalence n'intègrent pas votre note obtenue. La mention « **EQV** » sera inscrite sur votre relevé de note.

Vous souhaitiez faire reconnaitre des cours qui figurent dans votre cheminement de 1ère année?

Comme les demandes d'équivalences sont traités après la date limite de modification des choix de cours le **16 septembre 2026**, vous vous demandez peut-être comment procéder si vous souhaitez faire reconnaitre un cours qui figure dans le cheminement prescrit et si vous devriez tout de même vous inscrire ou non. Ne vous inquiétez pas!

Dans un cas comme celui-ci, après vote confirmation d'admission dans votre programme, joignez la conseillère de programmes Alexia Renard, qui pourra étudier votre dossier et vous conseillère en fonction de vos cours spécifiques. Si des équivalences sont reconnues, cela vous permettra d'ajuster vos inscriptions au besoin.

Comment procéder pour faire valider mes demandes d'équivalences?

Sur votre centre étudiant, il vous suffit de remplir le formulaire « **CHE_équivalences/exemptions »**, et y lister sur la colonne de gauche les signes et titres des cours que vous avez suivi antérieurement, et y inscrire sur la colonne de droite les sigles et titres des cours de votre programme d'étude qui leur correspondent. Comme chaque formulaire permet d'inscrire un total de 5 cours, vous devrez en soumettre plus d'un si vous souhaitez faire reconnaître au-delà de 5 cours.

N'oubliez surtout pas de joindre votre **relevé de note officiel** et les **plans** ou les **descriptifs** des cours que vous souhaitez faire reconnaitre en équivalence.

Consultez le Règlements des études de 1er cycle portant sur les équivalences.

Vous êtes un étudiant ou une étudiante internationale?

Comment dois-je valider mon arrivée et mes documents d'immigration?

Pour toutes questions relatives à l'immigration, vous devez vous renseigner auprès de l'équipe d'immigration d'UdeM international. Le Département de science politique n'est pas autorisé à vous conseillère en matière d'immigration.

Vous prévoyez arriver sur le campus après le début du trimestre?

Même si pour une raison valable votre arrivée à Montréal est retardée, le Département de science politique ne prévoit pas de mesures d'accommodement spécifiques. Nous vous encourageons à arriver à Montréal bien avant le début du trimestre pour faciliter votre adaptation à votre nouvel environnement puisqu'une arrivée trop tardive risque de compromettre votre trimestre en entier**! À cet effet, nous n'acceptons pas d'arrivée après la date limite de modification/annulation des choix de cours, soit le 16 septembre 2026**. Il vous faut aussi vous assurer de valider une arrivée tardive auprès d'UdeM international.

Quelles sont les exigences spécifiques pour les étudiant·e·s internationaux·ales?

Comme vous être présents au Canada dans le cadre d'un permis d'étude, vous êtes tenus.es d'être inscrit.es à temps plein lors des trimestres réguliers (Automne et Hiver). Pour être à temps plein, vous devez être inscrit.es à au **moins 12 crédits de cours, soit un minimum de 4 cours**. Gardez en tête que la norme de progression au sein de votre programme est toutefois de 15 crédits (5 cours) par trimestre, pour être en mesure de terminer votre scolarité sur trois ans.

Cheminer dans son programme d'étude pendant les trois années

Choisir sa spécialisation en études internationales

Après votre première année, vous devrez choisir l'une des trois spécialisations offertes dans le cadre de votre programme d'étude. Chacune comporte un cours obligatoire distinct, ainsi qu'un bloc de spécialisations thématiques qui lui est propre et les cours qui y correspondent. Vous devrez valider votre choix sur votre centre étudiant après votre 1ère année. Une fois votre choix enregistré, vous ne pourrez plus changer de spécialisation sans autorisation de la personne responsable de votre programme d'étude.

Quelles sont les spécialisations possibles?

Droit et gouvernance

Cette orientation s'intéresse au droit international, aux institutions et aux grands acteurs internationaux. Elle vise l'acquisition de connaissances sur l'élaboration de traités et autres normes juridiques, sur l'adaptation du droit aux nouvelles réalités internationales, sur l'aspect économique de la mondialisation et sur les théories et pratiques de la politique étrangère, ainsi que de l'organisation administrative, notamment.

Coopération et développement

Cette orientation se penche sur l'environnement et le développement durable, la pauvreté et la sécurité humaine, le développement économique et les enjeux démographiques, les politiques urbaines et locales sont les thèmes privilégiés, notamment dans le contexte des relations entre pays industrialisés, émergents et en voie de développement.

Paix et sécurité

Outre les thèmes des relations inter-étatiques, de géopolitique, de stratégies et de politique étrangère, cette orientation met l'accent sur les enjeux tels que les guerres intraétatiques, les relations ethniques, les mouvements religieux et ethniques. Les cours abordent tant les aspects conflictuels que les éléments de maintien de la paix.

La structure de votre programme d'étude : comprendre les exigences de votre programme

Votre programme d'études internationales, comme les autres programmes de l'Université de Montréal comportent des exigences spécifiques de réussite. Celles-ci peuvent parfois sembler complexes, mais en fait rien de plus simple!

Il vous suffit d'abord de consulter votre centre étudiant pour en comprendre en détail les modalités, puis pour en faire un suivi régulier. Sous la rubrique « **ÉTUDES** », choisissez sur la colonne de gauche l'onglet « **EXIGENCES de RÉUSSITE** », puis cliquez sur l'onglet « **DÉVELOPPER TOUT** ».

Vous pourrez rapidement identifier le nombre de crédits obtenus et le nombre de crédits qu'il vous reste à compléter dans le cadre de votre programme d'étude. Ne vous limitez pas au total de crédits, mais vérifiez aussi votre progression **pour chacun de vos blocs de cours!**

Exigences de réussite : baccalauréat en études internationales

Pour compléter votre baccalauréat en études internationales, deux exigences doivent être réussies.

1. **Compléter 90 crédits de cours au total.**
2. **Compléter les minimums de crédits requis pour chaque BLOC pour lesquels un minimum de crédits est exigé.**
3. **Maintenir une moyenne cumulative de 2.0 sur 4.3.**

Dans le cadre de votre programme, les blocs suivants exigent des minimums :

Tronc commun

BLOC A : Cours de fondements obligatoires (27 crédits obligatoires à faire la 1ère année)
BLOC B : Cours de langues (12 crédits à option)
BLOC C : Cours de méthodes de recherche (3 crédits au minimum)

Orientation droit et gouvernance (75)

BLOC 75A: Cours d'intégration des acquis (3 crédits obligatoires)
BLOC 75B : Spécialisations thématiques (21 crédits au minimum)

Orientation coopération et développement (76)

BLOC 76A: Cours d'intégration des acquis (3 crédits obligatoires)
BLOC 76B : Spécialisations thématiques (21 crédits au minimum)

Orientation paix et sécurité (77)

BLOC 77A: Cours d'intégration des acquis (3 crédits obligatoires)
BLOC 77B : Spécialisations thématiques (21 crédits au minimum)

Vous remarquerez que le total des minimums exigés ne compte que 66 crédits. Pour les 24 crédits manquants, vous pouvez simplement choisir des cours supplémentaires dans ces mêmes blocs, ou explorer les blocs d'aires géographiques, de disciplines connexes ou autres cours de spécialisation, ou encore des cours de votre **BLOC F** d'expériences pratiques, si vous souhaitez faire un stage ou réaliser un travail dirigé.

Finalement, portez aussi attention aux **maximum** permis pour chaque bloc. Ceux-ci sont mis en place pour équilibrer vos blocs et pour vous assurer le respect des exigences et de l'esprit de votre programme d'étude.

Voyez la structure du programme de baccalauréat en études internationales en détail.

Les types de cours : comment s'y démêler? Cours obligatoires, à options, au choix, hors-programme, en surplus.

Nous entendons souvent parler de cours au choix, à option, hors-programme, en surplus ou obligatoires, mais parfois nous ne nous y retrouvons plus! Voici de précisions quant à la signification et les implications de chaque type de cours :

1. Partons du début. **Les cours obligatoires** : Simplement, il s'agit d'un cours spécifique qui doit être suivi et réussi, sans quoi il ne vous sera pas possible de graduer! Gardez en tête que ces cours ne peuvent pas être remplacés par d'autres cours. Dans votre programme de baccalauréat, ils ne réfèrent qu'aux 9 cours (27 crédits) de votre **BLOC A** et à votre cours d'intégration des acquis de votre orientation **(BLOC 75A** ou **BLOC 76A** ou **BLOC 77A**) donc à votre 1ère année.

2. La majorité de vos cours sera des **cours à options**, soit les cours de tous vos autres blocs, excluant le **BLOC Z**. Étant à options, cela n'implique pas qu'ils soient moins importants que les cours obligatoires, mais que vous n'êtes pas tenu d'en choisir un spécifique. Ces cours font partie intégrante du programme d'études internationales et vous devez en réussir un minimum en fonction de votre programme spécifique. Notez que les cours de langue et les cours de stages sont aussi des crédits à option!

3. Les **cours au choix** sont des cours qui ne figurent pas explicitement dans votre programme d'étude. Ils n'y sont donc pas listés formellement et sont généralement des cours offerts par d'autres départements ou unités académiques. Par exemple, un cours d'économie (ECN), d'histoire (HST) ou d'informatique (IFT), etc. **Mais ce ne sont pas des cours hors-programme.** Ils en sont une partie constituante dans votre **BLOC Z** et vous pouvez en compléter trois au maximum (9 crédits).

4. Finalement, nous entendons souvent parler de **cours hors-programme ou en surplus**. Idéalement, nous ne devrions y référer qu'exceptionnellement. Dans les deux cas, ce sont des cours qui ne font pas partie de votre programme d'étude, donc qui ne comptent pas parmi ses 90 crédits et dont la note n'est pas contributoire à votre moyenne. Ces cours, en d'autres mots, ne contribuent pas du tout à votre programme! Les inscriptions à ces cours exigent une autorisation de votre responsable de programme.

Quand et à quels cours s'inscrire en 2e et 3e année?

Vous pourrez procéder à vos **inscriptions pour l'année académique 2026-27** (automne et hiver) dès l'ouverture du **guichet étudiant** en avril 2027. Les dates exactes d'ouverture du guichet étudiant vous seront communiquées ultérieurement, dès qu'elles seront disponibles. Pour vous inscrire à la grande majorité de vos cours, vous pourrez procéder simplement via votre centre étudiant. S'il ne vous est pas possible de vous inscrire sur votre centre étudiant (cela peut survenir pour certains cours avec des préalables ou aux inscriptions limitées), vous devrez remplir **le formulaire INS_inscription** sur votre centre étudiant. Il sera acheminé à votre TGDE qui veillera à votre inscription si vous remplissez les exigences d'inscription et si des places sont disponibles. Entre temps, vous pouvez consulter les descriptifs des cours sur le site des admissions.

Certains plans de cours de l'année courante peuvent aussi être disponibles sur les sites du Département de science politique et des facultés et départements partenaires, tout comme l'horaire prévue des cours pour l'année suivante.

Science politique
Sciences économiques
Histoire
Faculté de droit

Une **clinique d'inscription** annuelle sera tenue dans les jours ou semaines précédant l'ouverture du guichet étudiant (typiquement en avril). Votre conseillère en programme vous rappellera les modalités à respecter et les exigences de votre programme. Elle sera aussi en mesure de répondre à toutes questions concernant votre choix de cours ou relatives à vos inscriptions dans votre orientation spécifique.

Comment m'inscrire à des cours de langue?

Comme les inscriptions à des cours de langue dépendent de votre niveau de maîtrise de la langue sur laquelle s'est porté votre choix, vous ne pouvez pas vous y inscrire par vous-même sur votre centre étudiant. Il faut donc procéder autrement.

Il faudra néanmoins conserver à l'esprit que votre cours de langue doit être suivi au Centre de langues si vous souhaitez qu'il s'inscrive dans votre **BLOC B** de langues. Il faut donc vous assurer de choisir une langue pour laquelle vous n'avez pas atteint le niveau « avancé », puisque l'objectif de votre programme d'étude est de vous faire découvrir une nouvelle langue ou d'améliorer votre maîtrise d'une langue pour laquelle vous êtes en processus d'apprentissage.

Garder toutefois en tête qu'une inscription à **un cours avancé de langue** (offert par le Département de langues modernes et de traduction) ne peut pas figurer dans votre **BLOC B**, que conséquemment il ne comble pas l'exigence de langue minimale prescrite par votre programme. Notez finalement qu'aucun cours de langue ne pourra être placé dans votre bloc Z.

Procéder à vos inscriptions à vos cours de langue

En premier lieu, choisissez la langue qui vous intéresse parmi celles enseignées au **Centre de langues** de l'Université de Montréal. Voyez l'offre ici.

Ensuite, il faut déterminer votre niveau de maîtrise de la langue choisie.

Si vous ne possédez aucune notion de celle-ci, vous pourrez vous inscrire au cours de niveau débutant par vous-même via votre centre étudiant, sauf pour l'anglais, l'espagnol et l'arabe. Pour ces trois langues, un test obligatoire de classement est prévu afin de déterminer votre niveau et identifier les cours y correspondant.

Si vous possédez certaines connaissances dans la langue sur laquelle s'est arrêté votre choix, autre que les trois listées ci-dessus, vous devrez joindre la personne responsable de celle-ci au Centre de langues. Elle établira votre niveau à la suite d'une brève rencontre. Voici la liste des personnes responsables.

Pour finaliser votre inscription, vous devez finalement remplir le formulaire « **INS_inscription »** sur votre centre étudiant et y joindre l'attestation de classement que le Centre de langues vous aura remise. Celle-ci indiquera le ou les cours auxquels vous êtes autorisés à vous inscrire. Après validation de votre formulaire et de votre a attestation, votre TGDE vous y inscrira avec plaisir.

S'inscrire à un cours dans une autre université québécoise

Dans le cadre de votre baccalauréat en études internationales, il est possible, et ce jusqu'à concurrence de 2 cours (6 crédits) par année universitaire, de suivre des cours dans d'autres universités québécoises dans le cadre du programme d'ententes interuniversitaires. Ce programme est chapeauté par le **Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI**), qui en supervise le processus.

Ce programme, qui rassemble les autres universités québécoises, vous offre la possibilité de suivre des cours qui ne sont pas offerts dans votre programme d'étude ou au trimestre visé par votre demande. Les cours suivis dans les autres établissements peuvent soit être substitués à un cours

à option figurant dans votre programme d'étude ou intégré comme cours au choix (Bloc Z). Aucun cours obligatoire ne peut faire l'objet d'une reconnaissance.

Pour procéder à votre inscription, vous devrez soumettre votre demande en ligne directement sur le site du Bureau de la coopération interuniversitaire. Votre demande sera acheminée à votre responsable de programme, puis aux bureaux du registraires de l'UdeM et de l'université d'accueil, et finalement au responsable du même établissement d'accueil. Si des places sont disponibles, vous y serez inscrit.e et n'aurez aucune autre démarche à faire, même pour assurer le transfert de votre note, puisque le BCI s'en chargera.

Vous devez aussi passer par le BCI et le même processus si vous souhaitez suivre un cours aux **HEC – Montréal** ou à **l'École Polytechnique**.

Le cheminement Honor

Le cheminement honor vous permet de vous distinguer des autres diplômés de votre programme d'étude à l'entrée sur le marché du travail ou de faciliter l'accès aux études supérieures, que ce soit dans un programme de maîtrise en recherche ou avec stage. Au terme de ce cheminement prestigieux, vous vous verrez octroyer la mention « cheminement honor » sur votre diplôme de baccalauréat en science politique, une mention reconnue au niveau international.

Joindre le cheminement honor vous offre un accès à un cheminement exclusif et un enseignement plus personnalisé, avec une valorisation du volet « recherche » de votre parcours académique. Composée au maximum de 20 étudiant·e·s, chaque cohorte du cheminement a accès à un séminaire d'initiation à la recherche s'étalant sur une année et à un séminaire des cycles supérieurs, dont les crédits sont transférables en cas d'admission à un programme de 2e cycle en science politique à l'Université de Montréal.

Pour être admissible, vous devez avoir complété les 30 crédits de cours obligatoires de votre programme de baccalauréat en études internationales, avoir au minimum obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus sur 4,3 et recevoir une invitation. Typiquement, cette invitation est transmise après votre seconde année, généralement après la fin du trimestre d'hiver (début juin).

Le cheminement comprend 12 crédits de cours et se déroule à la 3e année de la scolarité. Les crédits du cheminement font partie des 90 crédits nécessaires à l'obtention de votre baccalauréat en science politique.

INT4001 – Séminaire d'initiation à la recherche I (automne)
INT4002 – Séminaire d'initiation à la recherche II (hiver)
INT6960 – Séminaire aux études supérieures. À suivre obligatoirement en 3e année. À déterminer avec la conseillère du programme.
3 crédits de cours de méthodologie de niveau 2000 ou 3000 (**Bloc C**). À déterminer avec votre conseillère de programmes.

Le INT4001 et le INT4002 doivent obligatoirement être suivis en continu, au cours de la même année académique, et une moyenne minimale de 3,5 est exigée tout au long du cheminement. Pour toutes questions sur le cheminement honor, n'hésitez pas à joindre votre conseillère en programmes, Alexia Renard.

Les prix et les bourses

L'ensemble des bourses disponibles à l'Université de Montréal sont répertoriées sur le site suivant.

Le Département offre aussi certains prix et bourses qui lui sont spécifiques et qui pourraient vous intéresser. Les prix et bourses varient quant à leurs critères d'admissibilité, exigences et montant offert. Vous pouvez consulter la liste des prix départementaux ici et les descriptifs et critères d'admissibilité associés.

Vous pouvez aussi consulter les bourses offertes par la Faculté des arts et sciences, notamment les bourses d'engagement étudiant : bourses de la Faculté des arts et sciences.

Inscription à temps partiel et durée de la scolarité

Votre programme d'étude permet un régime d'inscriptions à temps partiel. Nous entendons par régime d'inscription à temps partiel une inscription à moins de 12 crédits (moins de 4 cours). Si vous choisissez cette option, il faut prendre en note les conditions suivantes.

Les étudiants internationaux et les étudiantes internationales ne peuvent souscrire à un régime d'inscription à temps partiel et doivent être inscrits.es à temps plein au cours d'un trimestre. Pour plus d'information sur les régimes d'inscriptions possibles pour les étudiants et étudiantes internationaux, il faut joindre UdeM international.

Que vous soyez inscrit·e à temps plein ou à temps partiel, la durée de la scolarité ne peut excéder 6 ans. En d'autres mots, vous devez compléter votre baccalauréat au plus tard **6 ans** après votre admission. Si vous êtes inscrit·e à temps partiel, vous devez donc vous assurer de maintenir un rythme d'inscription qui vous permet de terminer à temps!

Je travaille à temps plein. Puis-je étudier à temps partiel en même temps?

Oui, mais cela exige une certaine flexibilité de vos horaires et un suivi constant de votre cheminement.

En vaste majorité, les cours sont offerts en matinée ou en après-midi et votre programme n'est pas conçu pour accommoder les horaires de travail réguliers de jour (lundi au vendredi). Les cours obligatoires sont tous offerts en journée et ne peuvent être suivis le soir ou les fins de semaine, et ne sont pas offerts en ligne. Il faut donc vous assurer que votre travail vous permet d'avoir un horaire atypique.

Finalement, si vous travaillez à temps plein, il faut garder en tête qu'une inscription à temps plein régulier (15 crédits) équivaut approximativement à 45 heures de travail par semaine (cours, lectures et études). Donc, assurez-vous que votre régime d'inscription assure la réussite conjointes de vos exigences académiques et professionnelles.

Vous souhaitez changer de programme?

Votre programme ne répond pas à vos attentes ou vous découvrez un autre programme de l'Université de Montréal qui vous intéresse davantage? Si c'est le cas, l'Université de Montréal vous permet de présenter une demande de changement de programme vers celui-ci.

Une demande de changement de programme est en réalité une nouvelle demande d'admission, mais simplifiée. Vous devez satisfaire aux exigences d'admission du programme que vous visez, au même titre que si vous appliquiez de l'extérieur. Et, comme pour les nouvelles demandes d'admission, vous devrez respecter les dates limites de soumission de votre demande. Il n'est donc pas possible de changer de programme sans y avoir été admis·e! Une fois admis·e, **n'oubliez pas d'accepter l'offre d'admission**!

Pour présenter une demande de changement de programme

Je souhaite changer de programme l'an prochain. D'ici là, puis-je m'inscrire à des cours du programme vers lequel je souhaite me diriger?

Non. Tant que vous être inscrit·e dans le programme d'études internationales, vous devez en respecter les exigences. Cela étant dit, vous pouvez être stratégique lors de vos inscriptions,

notamment en choisissant des cours qui s'intègrent à la fois à votre programme actuel et à celui que vous visez. Par exemple, des cours au choix peuvent vous offrir cette possibilité, tout comme des cours de langues. N'oubliez pas, votre admission au nouveau programme visé n'est pas garantie tant que vous n'avez pas reçu votre confirmation d'admission!

Si vous souhaitez tout de même procéder à vos inscriptions en fonction du programme visé et non en fonction des exigences de votre programme d'études internationales, vous devrez le faire dans le cadre d'un **programme transitoire** (mineure en arts et sciences) ou comme **étudiant·e libre**. Cela vous offrira la flexibilité d'inscription que vous recherchez.

Pour toutes questions sur les changements de programmes, veuillez consulter votre Conseillère en programme, Alexia Renard.

Vous êtes mis·e en probation? Que devez-vous faire?

Si vous éprouvez certaines difficultés dans le cadre de votre cheminement et que vos notes obtenues vous placent en situation de probation, vous vous demandez possiblement ce que cela implique. Être mis.e en probation est en fait un signal qui vous est envoyé pour éviter une possible exclusion de votre programme d'étude et qui vous rappelle que votre moyenne cumulative ne sera pas suffisante pour remplir les exigences de réussite de votre programme.

La probation est déclenchée lorsque votre moyenne cumulative tombe sous le seuil de réussite prévu d'un programme d'étude (**2.0 sur 4.3 ou « C »**), mais qu'elle se maintient tout de même au-dessus de (**1.70 sur 4,3 ou « C- »**). Quand vous êtes placé·e en probation, vous disposez d'une année académique pour rétablir votre moyenne cumulative au-dessus du seuil de réussite de votre programme. Si vous ne parvenez pas à remonter votre moyenne cumulative après ce délai, vous serez exclu.e de votre programme d'étude. Donc, réagissez rapidement!

Pour plus d'information sur la mise en probation, veuillez consulter l'article 14.3 du *Règlement des études de 1er cycle*.

Un signal, des solutions?

Les défis de la réussite varient d'une personne à l'autre, mais certaines solutions sont communes.

D'abord, si vous avez échoué un ou plusieurs cours, la meilleure stratégie est de les reprendre dès que possible ou d'y substituer des cours équivalents afin d'éliminer l'effet d'un échec sur votre moyenne cumulative (la section « quoi faire en cas d'échec » dans le chapitre suivant vous indiquera la marche à suivre).

Ensuite, il faut d'obtenir de l'aide et du support en fonction de vos besoins spécifiques. Pour certains.es, ces besoins sont d'ordre pédagogique, pour d'autres liés à des ennuis de santé, tandis que pour d'autres ils sont liés à des défis relatifs à l'adaptation académique. La section « **Besoin d'aide**? » de ce guide vous offre l'ensemble des ressources auxquelles vous avez accès comme étudiant.e de l'Université de Montréal.

En cas de mise en probation, vous êtes invités à joindre dès que possible votre conseillère en programme Alexia Renard qui vous présentera les options pour favoriser votre réussite.

Vous êtes exclu·e de votre programme d'étude? Quelles sont vos options?

Typiquement, dans votre programme d'étude, l'exclusion peut survenir pour une des quatre raisons suivantes:

1. Votre moyenne cumulative après vos deux premiers trimestres tombe sous la barre du 1.7 sur 4.3.

2. Vous avez échoué à la reprise d'un cours obligatoire ou à options (ou au cours qui lui a été substitué)
3. Vous n'avez pas rempli les exigences d'une mise en probation ou êtes mis·e en probation une seconde fois.
4. Vous n'avez pas complété votre scolarité dans les délais prescrits (règlement de votre programme d'étude) *

Vous serez avisés d'une mise en exclusion dans les semaines qui suivent l'émission de votre relevé de note par les services facultaires (**SAFIRE** - Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante). Vous serez redirigé vers ce service qui vous présentera les options qui s'offrent à vous (réadmission, changement de programme, soutien pédagogique, service d'orientation).

L'exclusion de votre programme d'étude est encadrée par l'article 16.1 du *Règlement des études de 1er cycle*

Attention au plagiat!

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. « Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation.» (Règlement disciplinaire sur le plagiat).

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web **http://www.integrite.umontreal.ca/** et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Suivre ses cours

Vos plans de cours

Votre plan de cours est le document de référence principal pour chacun de vos cours. Vous devrez le consulter fréquemment afin d'être au fait des échéances et exigences spécifique à chacun de vos cours. C'est l'article 4.8 du *Règlement des études de 1er cycle* qui prévoit les modalités intégrées dans les plans de cours.

1. Une description des sujets abordés durant le cours;
2. Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
3. Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
4. Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
5. Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
6. Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
7. Les coordonnées du professeur ou de la professeure ou des auxiliaires d'enseignement

Les plans de cours peuvent également vous offrir des informations supplémentaires, notamment quant aux ressources spécifiques offertes par le Département de science politique et les ressources d'aide disponibles à l'Université de Montréal.

Les plans de cours peuvent être exceptionnellement modifiés quant aux dates ou modalités des évaluations, mais seulement avec l'accord de la majorité des étudiants.es inscrits.es au cours.

La plateforme de vos cours : StudiUM

Pour suivre vos cours, vous devrez obligatoirement consulter StudiUM sur une base régulière. Vous y retrouverez les informations importantes portant sur chacun de vos cours, en fonction des préférences et intentions de vos professeur.e.s, et notamment:

- Le matériel pédagogique important de votre cours (plan de cours, diapos, consignes pour les travaux et examens, composition des groupes…).
- Les coordonnées de vos auxiliaires d'enseignement.
- Les onglets pour effectuer des évaluations (quiz ou test) ou déposer vos travaux ou autres évaluations.
- Vos résultats d'évaluation. Il est important de noter que les notes affichées sur StudiUM ne sont pas officielles. **Seule la note littérale inscrite sur votre relevé de note, et affichée sur votre centre étudiant, est officielle**.
- Des nouvelles, un forum ou toute autre activité prévue dans le cadre de votre cours.

Si vous éprouvez des problèmes reliés à l'utilisation de StudiUM, référez-vous au site de soutien StudiUM.

Trouver son horaire ou son local de cours ou de l'examen final

Vous trouverez toute l'information nécessaire à propos de votre horaire et de vos locaux **affichée sur votre centre étudiant** après avoir procédé à vos inscriptions. Mais, auparavant, vous pouvez suivre les procédures suivantes :

Pour trouver aussi **les horaires de vos cours** sur le site du Bureau du registraire. Il suffit de faire une recherche ici, en insérant le sigle (POL ou COM) et le numéro du cours recherché (XXXX).

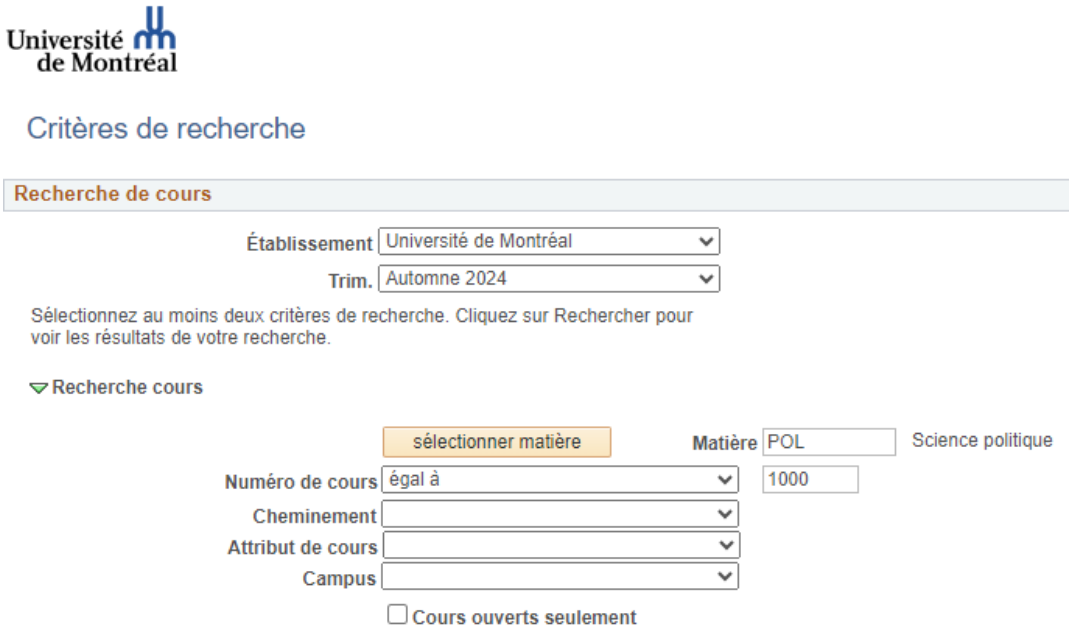

Les locaux attribués pour chacun de vos cours peuvent parfois changer durant un trimestre, et bien souvent les examens finaux sont tenus dans des locaux différents du local habituel du cours. À cet effet, il est important d'être en mesure d'identifier le bon pavillon et le bon local afin d'éviter les mauvaises surprises! Seule votre horaire/calendrier sur le centre étudiant vous indique votre local de cours.

Pour trouver votre pavillon, vous pouvez consulter le plan du campus.

Après avoir accédé au site, choisissez le trimestre d'effet, le sigle du cours (POL) et le numéro de celui-ci (1000), puis cliquez sur « **RECHERCHER** ». Pour trouver les informations sur votre examen final (date et heure), vous devrez poursuivre un peu plus loin en cliquant sur l'onglet ''**SECTION…**'', surligné en bleu : A____TH(2123)

Vous trouverez la date et l'heure de votre examen :

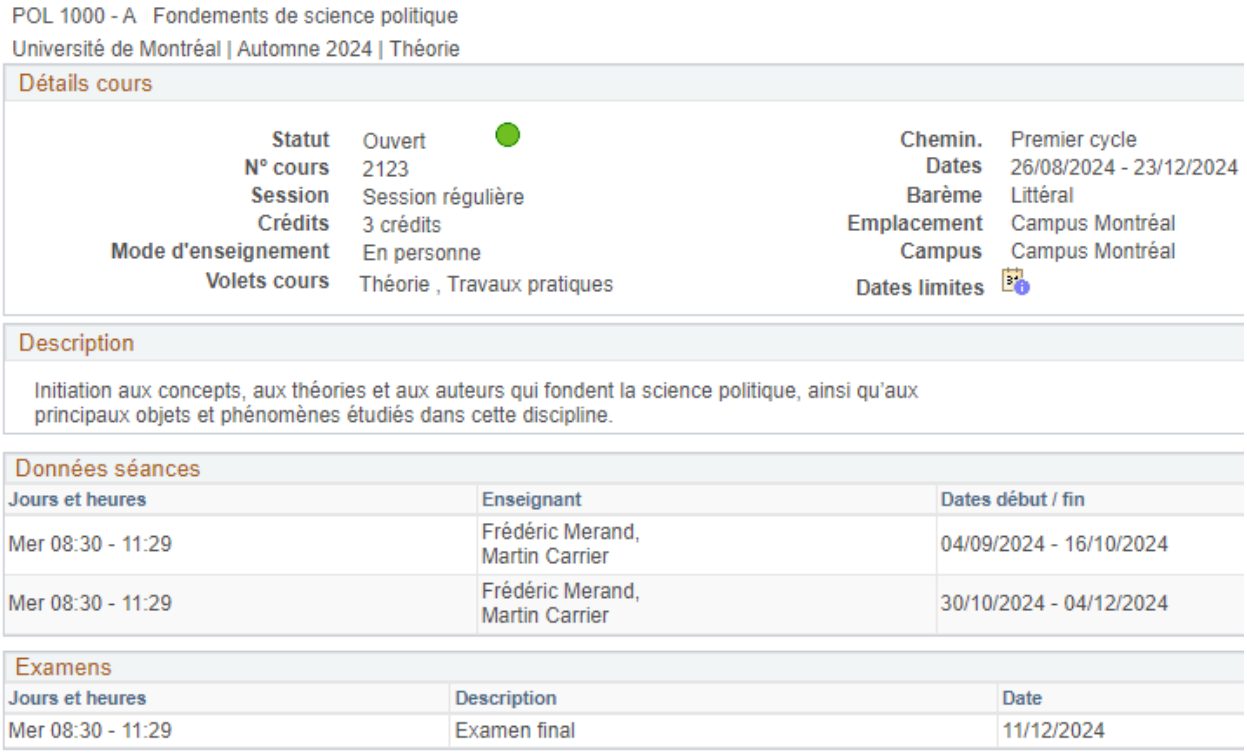

Le système de notation

Le système suivant (**NOTES** et **POINTS**) est conforme à l'article 11.1 du *Règlement des études de premier cycle* de l'Université de Montréal. Le système de pourcentage suggéré ici est inscrit à titre indicatif. Il peut être adapté en fonction des spécificités de chaque cours s'il est indiqué clairement sur votre plan de cours et détaillé dans votre carnet de note sur StudiUM.

Les pourcentages peuvent aussi ne pas être utilisés du tout, certains.es professeur·e·s préférant avoir recours seulement aux notes littérales (A+, A, A-. B+, B, B-, C+…)

NOTE	POINTS	POURCENTAGE (*échelle non-officielle*)
A+	**4.3**	***90 – 100***
A	**4**	***85 – 89***
A-	**3.7**	***80 – 84***
B+	**3.3**	***77 – 79***
B	**3**	***73 – 76***
B-	**2.7**	***70 – 72***
C+	**2.3**	***65 – 69***
C	**2 (a)**	***60 – 64***
C-	**1.7**	***57 – 59***
D+	**1.3**	***54 – 56***
D	**1 (b)**	***50 – 53***
E*	**1.0 (c)**	
E	**0.5**	***35 – 49***
F	**0**	***0 – 34***
F*	**0**	**0 – absence d'évaluations**
REM		**Note remise**
ABA		**Abandon**

(a) = Note de passage dans un programme
(b) = Note de passage dans un cours et note maximale pour un examen de reprise
(c) = En probation, échec à la reprise d'un cours réussi

Joindre et rencontrer vos professeur·e·s et auxiliaires d'enseignement

Vos enseignants et auxiliaires d'enseignement sont là pour vous, mais aussi pour vos pairs. À cet effet, ils sont forts occupés et ont des disponibilités limitées. Mais vous pouvez les consulter durant leurs heures de bureau, selon la plage horaire inscrite sur le plan de cours ou le cas échéant, sur rendez-vous. Dans tous les cas, il est essentiel de respecter les consignes mises en place par chacun de vos enseignants.

Typiquement, si vous avez des questions, vous devez **d'abord joindre vos auxiliaires** (s'il y en a dans votre cours) pour toutes questions relatives au cours. Au besoin, les auxiliaires vous réfèreront par la suite à votre enseignant.

Vos auxiliaires d'enseignement

D'abord, vos auxiliaires sont votre première ligne de contact dans le cadre de votre cours. Les auxiliaires sont des étudiantes et étudiants aux 2e (maîtrise) ou 3e cycle (doctorat) qui sur une base contractuelle assistent les professeur·e·s dans leurs cours. Typiquement, les auxiliaires animent les TP (ateliers), surveillent la tenue d'examens et assurent les corrections des évaluations.

Si vous avez un ou une auxiliaire attitré·e ou si vous connaissez l'identité de l'auxiliaire qui a corrigé votre évaluation, il faut s'y référer d'abord et, sauf avis contraire, éviter d'en consulter un autre.

Les auxiliaires peuvent répondre à des questions spécifiques ou préciser certaines consignes relatives à votre cours. Ils ne peuvent pas vous fournir un nouvel enseignement! **Il est important de faire preuve de respect en tout temps envers vos auxiliaires et d'éviter les familiarités et comportements déplacés.**

Ensuite, vos auxiliaires peuvent vous donner des précisions ou des clarifications sur vos évaluations, mais seulement si vous avez des questions spécifiques. **Ils ne recorrigeront pas simplement sur demande si vous êtes insatisfaits.es de votre résultat!**

En revanche, si vous croyez qu'une erreur s'est produite dans le cadre d'une évaluation ou que vous êtes victime d'une injustice, des démarches formelles peuvent être entreprises conformément aux articles 9.4 et 9.5 du *Règlements des études de 1er cycle*. (Voir la sections « Révision des évaluations » du présent guide)

Vous vous absentez à une évaluation?

Il se peut que, pour un motif sérieux et hors de votre contrôle, vous deviez vous absenter lors d'une évaluation. Dans un tel cas, vous devez obligatoirement remplir, **dans les 7 jours suivant la date de votre évaluation**, le formulaire « **AVIS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION »** et y joindre vos pièces justificatives, datées et signées. Le formulaire, disponible sur votre centre étudiant, sera acheminé à la personne responsable au Département de science politique pour validation. Vous serez informé de la décision rapidement.

Dans le cas d'une absence justifiée à un examen de mi-session, la directive du Département de science politique est de reporter la valeur de cet examen sur celle de l'examen final ou d'une évaluation finale équivalente, mais cette pratique peut varier en fonction des cours et des départements. Portez conséquemment attention aux modalités spécifiques de reprise/report du cours pour lequel vous avez manqué l'évaluation de mi-session.

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir les pièces justificatives requises, le règlement des études de 1er cycle autorise une absence à une évaluation sans pièces justificatives **une fois par trimestre**. Vous devrez attester sur l'honneur de votre incapacité à vous présenter à votre évaluation et fournir une explication de celle-ci.

Dans le cas d'une absence justifiée à un examen final, une période de reprise est prévue à cet effet au début du trimestre suivant. L'organisation et la surveillance de ceux-ci est assurée par les services facultaires (SAFIRE) qui vous informeront par courriel de la date et de l'heure prévue pour votre examen différé. La note « **REM** » (remise) sera portée à votre dossier jusqu'à ce que votre enseignant transmette votre note révisée.

Il est important de garder en tête que tout retard de plus d'une heure ou toute absence non-justifiée à un examen implique automatiquement la note de 0 à votre évaluation. Pour plus de détails sur le cadre réglementaire régissant les absences aux évaluations, veuillez consulter les articles 9.7 à 9.9 du *Règlement des études de 1er cycle* de l'Université de Montréal.

Vous soumettez un travail ou un examen-maison en retard?

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département de science politique; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée et les autres facultés et départements ont chacun leur propre pratique.

Si, pour des raisons sérieuses, vous n'êtes pas en mesure de remettre un travail ou un examen-maison dans les délais prescrits, vous devez remplir le formulaire « **DEMANDE DE DÉLAI POUR LA REMISE DES TRAVAUX »** disponible sur votre centre étudiant dès que vous êtes en mesure de constater que vous ne pourrez pas remettre votre travail à temps. Vous devrez obligatoirement fournir vos pièces justificatives signées et datées.

Remettre sur StudiUM son travail après l'heure prévue, le jour de la remise, équivaut à une remise le matin du jour ouvrable qui suit. Notez que les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard. Donc, assurez-vous conséquemment de tout remettre dans les temps prescrits!

Pour plus de détails sur le cadre réglementaire régissant les retards dans la remise des travaux, veuillez consulter les articles 9.7 et 9.9 du *Règlement des études de 1er cycle* de l'Université de Montréal.

Vous souhaitez modifier, abandonner ou annuler vos cours?

Il vous est possible d'abandonner un cours après la date limite de modification des choix de cours et au plus tard dans les délais prescrits par le calendrier universitaire, conformément aux prescriptions de l'articles 6.12 *du Règlement des études de premier cycle*.

Notez que l'abandon d'un cours après la date limite de modification des choix de cours **n'est pas remboursable** et que la mention « **ABA** » figurera sur votre relevé de note. Un maximum de deux abandons est permis pour le même cours.

Trimestre d'automne 2026
Date limite pour la modification des choix de cours : 16 septembre 2026
Date limite pour l'abandon (avec frais) : 6 novembre 2026

Trimestre d'hiver 2026
Date limite pour la modification des choix de cours : 22 janvier 2026
Date limite pour l'abandon (avec frais) : 12 mars 2027

Abandon tardif et annulation

Vous pouvez abandonner vous-même un cours jusqu'à la date limite d'abandon sur votre centre étudiant. **Après cette date**, l'abandon ou l'annulation ne sera possible que pour des raisons sérieuses et exceptionnelles. Notez que l'annulation implique un remboursement des frais de scolarité et exige de votre part la démonstration que vous n'étiez pas en mesure d'assister à vos cours et de compléter les évaluations prévues au cours du trimestre.

Vous devrez soumettre le formulaire « **CHE_abandon/annulation** » et y joindre vos pièces justificatives datées et signées. Votre demande sera étudiée par les services facultaires (SAFIRE), qui statueront sur celle-ci. Pour plus d'informations sur les modifications, abandons ou annulations, je vous invite à cliquer sur le lien.

Quoi faire en cas d'échec à un cours?

En cas d'échec à un cours, la règle d'or est de **reprendre le même cours ou un cours substitut dès que possible**, afin de remplacer non seulement le cours et ses crédits, mais aussi pour renverser l'impact de l'échec sur votre moyenne cumulative.

Ne pas reprendre un cours obligatoire ou à options échoué dans l'année qui suit l'échec, ou un second échec à un cours échoué (ou au cours qui lui est substitué), vous expose à **l'exclusion de votre programme d'études**. Donc, portez une attention particulière à la reprise de tout cours échoué!

Vous devez d'abord identifier le type de cours échoué et les modalités spécifique quant à sa reprise :

Échec d'un cours obligatoire :

Vous devez vous inscrire au cours obligatoire échoué et le réussir dès qu'il est réoffert ou au plus tard avant la fin de l'année qui suit l'échec. Il est à votre avantage de le reprendre le plus rapidement possible s'il est réoffert au trimestre suivant votre échec.

Échec d'un cours à option :

Vous devez aussi vous réinscrire et réussir au cours échoué dès que possible, mais si le cours échoué n'est pas réoffert dans l'année qui suit, vous pourrez le remplacer par un autre cours à option. Vous devez alors obligatoirement et dès que possible joindre votre conseillère en programmes d'études afin de déterminer le cours qui se substituera à votre échec. Notez que le cours de substitution doit être équivalent au cours échoué sur le plan de ses objectifs et de son contenu.

Les substitutions d'échecs dans les cours de vos BLOC B et BLOC C avec les autres cours des mêmes blocs sont préautorisées.

Après avoir validé le cours de substitution avec votre conseillère, vous devrez remplir le formulaire électronique « **INS_Inscription »** sur votre centre étudiant, et inscrire votre substitution à la section 4.

Échec à un cours au choix :

Vous pouvez reprendre un autre cours de votre choix dans l'année qui suit l'échec.

La reprise d'un cours réussi

Vous avez obtenu une **note finale de « C » ou moins** dans un cours que vous avez réussi? Il est possible de le reprendre, conformément au cadre prescrit dans les articles 13.1, 13.5 et 13.6 du *Règlement des études de 1er cycle*.

Reprendre des cours réussis peut être une bonne option si une note spécifique à un cours affecte de manière significative votre dossier académique et qu'elle ne reflète pas votre capacité de réussite. La reprise de cours réussi doit se faire dans l'année qui suit et vous n'avez droit qu'à deux reprises de cours. Dans tous les cas, la reprise d'un cours réussi doit être autorisée par la conseillère après lui avoir envoyé un plaidoyer. En effet, ce n'est pas toujours une stratégie efficace et justifiée, selon votre cheminement spécifique. **En aucun cas la reprise des cours réussis ne sera autorisée si vous avez complété les exigences de réussite de votre programme d'études ou si elle implique une prolongation de votre scolarité.**

Gardez en tête que reprendre un cours réussi n'implique pas nécessairement une amélioration de votre note finale, et exige la reprise de l'ensemble des exigences et évaluations du cours, en plus du paiement des frais de scolarité applicables.

Les évaluations de l'enseignement

Au cours des dernières semaines de vos trimestres, vous serez invités par courriel à procéder à l'évaluation de l'enseignement offert pour chacun de vos cours via la plateforme **OMNIVOX**.

Ces évaluations sont importantes pour améliorer la qualité des enseignements et des programmes d'études pour les trimestres à venir. Elles n'exigent que quelques minutes de votre part, donc ne les oubliez pas!

Vous souhaitez faire une demande de révision de votre évaluation?

Après avoir obtenu une rétroaction sur une évaluation (travail ou examen), que ce soit par des commentaires ou à l'aide d'une grille de correction, il est possible de joindre la personne qui a corrigé l'évaluation (normalement l'auxiliaire) afin d'obtenir certaines précisions ou clarifications portant sur votre évaluation, ou afin de souligner une erreur de calcul de la note. En effet, le *Règlement des études du 1er cycle* vous accorde le droit de consulter votre évaluation après sa correction. L'objectif de cette démarche est ici de vous aider à mieux comprendre votre évaluation, et non pas de la recorriger ou d'en modifier votre résultat. Cette démarche est obligatoire avant de pouvoir présenter une demande de révision d'évaluation.

Cependant, si après consultation de votre évaluation, vous avez des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise dans le processus de correction de votre évaluation, il est possible d'entreprendre des démarches formelles de vérification ou de révision de votre évaluation, conformément aux articles 9.4 et 9.5 du *Règlement des études de 1er cycle*.

Pour faire une demande officielle de vérification ou de révision de votre évaluation d'un cours de science politique, vous devez envoyer un courriel détaillé et appuyé qui justifie votre demande à votre conseillère en programme qui transmettra celle-ci à la Direction du Département de science politique.

Pour un cours offert par un autre département ou une autre faculté, votre demande devra être acheminée à l'unité responsable du cours:

1. Si vous présentez une demande de vérification de note, vous disposez de 14 jours après l'émission de votre relevé de note. La vérification implique une re-vérification des évaluations, à savoir si un élément d'évaluation a été oublié ou si une erreur de calcul est survenue. La demande doit être détaillée et explicite pour être recevable.

2. Si vous présentez une demande de révision de note, vous disposez de 21 jours après l'émission de votre relevé de note. Votre demande doit être justifiée et détaillée par écrit, et sera transmise à la direction du département concerné. Si elle est jugée recevable, une re-correction de l'évaluation sera réalisée selon les balises prescrites par le règlement pédagogique.

Si votre demande est jugée recevable, vous serez informé des résultats du processus de révision dans les 21 jours.

Si, après le processus de révision, vous vous estimez lésé·e et que vous êtes en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision, vous pouvez faire une demande de révision exceptionnelle de évaluation (article 9.6 du *Règlement des études du 1er cycle*).

Pour toutes questions sur la révision de note, joignez la conseillère aux programmes d'études, Alexia Renard.

Le respect dans le cadre de vos cours

Toutes les activités dans le cadre de vos cours, que ce soit durant les enseignements magistraux, lors tes TP (ateliers) ou dans le cadre de travaux d'équipes, doivent être marquées par le respect d'autrui et exemptes de commentaires offensants ou discriminatoires envers une personne ou un groupe ou de toute forme de harcèlement. Vous pouvez consulter les politiques de l'université de Montréal en matière de harcèlement, ainsi que le code de conduite et disciplinaire, ici :

Politique contre le harcèlement
Règlement disciplinaire concernant les étudiants

Si vous êtes confrontés.es à des situations de harcèlement, d'intimidation, de menaces ou d'agression, il est important d'agir rapidement et d'alerter les autorités responsables départementales et/ou joindre le Bureau du respect de la personne (BRP).

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité, en conformité avec la Mission du Recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire :

Les documents suivants vous offrent des démarches pratiques à suivre en cas de harcèlement d'intimidation ou de discrimination:

Si vous pensez que vous vivez du harcèlement, de l'intimidation ou de la discrimination

Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination

Les stages au Département de science politique

Puis-je faire un stage dans le cadre de mon programme d'étude?

Votre programme de baccalauréat en études internationales vous offre la possibilité de réaliser un stage crédité dans le cadre de votre cheminement académique. Les stages peuvent se dérouler au Canada ou à l'étranger, dans l'organisation qui répond à vos aspirations et à vos objectifs professionnels. Ils vous permettent de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences et constituent une expérience précieuse qui vous outillera dans votre parcours professionnel.

Que ce soit au sein d'un parti politique, d'un organisme communautaire ou non-gouvernemental, du secteur public ou encore du secteur privé, de nombreux stages locaux ou internationaux s'offrent à vous en fonction de vos préférences. Les stages durent typiquement 20 ou 40 jours et l'inscription y est permise en tout temps.

Pour prendre connaissance de toute l'information sur les stages, leurs modalités d'inscription et les politiques d'évaluation (le rapport de stage), ou encore pour obtenir des conseils utiles concernant la recherche d'un stage et la négociation d'un contrat, veuillez consulter le **Guide des stagiaires**, accessible sur la page StudiUM du site du Département de science politique sous l'onglet STAGES.

Pour toute demande d'information en lien avec la préparation ou la validation d'un stage, n'hésitez pas à joindre le coordonnateur des stages, monsieur Guillermo Aureano, qui se fera un plaisir de vous renseigner et de vous conseillère dans votre démarche.

Comment puis-je m'inscrire à un stage?

L'inscription à un stage dans le cadre de votre programme ne se peut se faire qu'après la complétion des 30 crédits de cours de votre cheminement de 1ère année. Quand vous aurez obtenu une offre de stage, vous pourrez vous y inscrire par formulaire électronique (INS_inscription) auprès de votre TGDE, selon la durée du stage :

INT3001 (3 crédits) : 20 jours ou 135 heures (150 heures incluant la rédaction du rapport de stage)

INT3002 (6 crédits) : 40 jours ou 270 heures (300 heures incluant la rédaction du rapport de stage)

Pour les stages exceptionnels, et avec l'approbation du coordonnateur des stages, il est possible de faire un stage de 9 ou 12 crédits, en cumulant les cours de votre **BLOC F** d'expériences pratiques.

Finalement, il faut garder en tête deux éléments essentiels afin de vous assurer de valider l'accréditation de votre stage dans votre programme d'étude :

1. Avoir les crédits disponibles dans le cadre de votre programme d'étude tout en ayant validé ses exigences minimales (ne pas excéder le total de crédits permis et être en mesure de compléter les minimaux requis pour chacun de vos blocs de cours. Dans tous les cas, les cours de stage doivent être contributoire de votre programme. Ainsi, ils ne peuvent donc pas être placés hors-programme ou en surplus.
2. Il est essentiel de valider votre contrat de stage auprès du coordonnateur des stages, M. Aureano, **AVANT** le début du stage. Aucune exception ne sera autorisée

Les échanges internationaux au Département de science politique

Puis-je faire un échange international dans le cadre de mon programme d'étude?

Avec plus d'une centaine d'établissements partenaires partout à travers le monde, la difficulté sera d'arrêter votre choix d'établissement! Cliquez ici afin d'identifier les universités partenaires .

Il est important de vérifier le type d'entente qui lie l'Université de Montréal à l'université partenaire, car certaines ententes sont spécifiques à certaines facultés ou départements. Assurez-vous qu'il s'agit d'une entente générale ou qui inclut la Faculté des arts et sciences. Le Département de science politique a déjà des liens privilégiés avec certaines institutions universitaires, mais vous n'êtes pas tenus de vous y limiter.

Tout en demeurant inscrit à l'UdeM et en y acquittant vos droits de scolarité, vous pourrez étudier à l'université de votre choix durant 1 ou 2 trimestres et profiter de toutes les richesses que peut offrir l'immersion dans un nouveau cadre académique, une culture différente et un pays étranger. Vos cours suivis dans votre université d'accueil seront reconnus en équivalence dans votre programme d'étude.

Ou puis-je trouver les ressources pour m'aider dans ma préparation d'échange?

L'encadrement et le support pour les échanges internationaux est assuré par UdeM international : Découvrir le monde. Leurs conseillères et conseillères pourront vous aider quant au financement, à la préparation et à l'organisation logistique de votre séjour à l'étranger, en plus d'assurer le suivi après votre retour.

L'équipe de mobilité d'UdeM international vous offrira également un support dans votre demande d'admission comme étudiant.e en échange auprès de votre université d'accueil. Il assurera également les liens auprès de celle-ci au besoin et sera disponible pour vous tout au long de votre séjour à l'étranger si vous rencontrez une situation imprévue ou si vous vous confrontez à des difficultés.

Pour faciliter la mobilité internationale, des **bourses de mobilités** sont offertes par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, via l'Université de Montréal, afin de vous aider à financer votre séjour à l'étranger. Vous pouvez consulter UdeM international pour prendre connaissance des critères d'admissibilité et des sommes allouées .

Les dates limites pour déposer son dossier pour un échange durant l'année académique suivante sont affichées sur le site d'UdeM international. Typiquement, pour un échange à l'automne suivant,

la date limite est fixée au début février, tandis que pour un échange à l'hiver suivant, elle est fixée au début septembre. Dans tous les cas, assurez-vous de les vérifier auprès d'UdeM international.

Comment puis-je faire reconnaitre mes cours suivis dans mon université d'accueil?

Un échange international dans le cadre de votre programme ne se peut se faire qu'après la complétion des 30 crédits de cours obligatoires de votre BLOC A (baccalauréat). Vous devez de plus avoir maintenu une **moyenne cumulative minimale de 2.7** (2.9 pour les bourses de mobilité). Les crédits des cours que vous suivrez dans votre université d'accueil seront reconnus en équivalence s'ils sont réussis. La mention « **EQV** » figurera sur votre relevé de note. Dans le cas d'échecs, la mention « **ABA** » sera inscrite.

Pour ultimement obtenir des crédits de cours en équivalences, vous devrez d'abord remplir votre contrat d'étude provisoire, puis le valider par la personne responsable des échanges au Département de science politique, votre conseillère en programmes Alexia Renard. Il devra être intégré à votre dossier lors du dépôt de celui-ci auprès d'UdeM international.

Le contrat d'étude consiste à établir les cours de votre programme d'études qui feront l'objet d'une équivalence une fois votre choix de cours complété à votre université d'accueil.

Vous trouverez le **contrat d'étude provisoire** ici .

*Avant de le remplir, assurez-vous de le **télécharger d'abord et de soumettre au responsable des échanges une version non-protégée** pour qu'il puisse y apposer sa signature électronique

Certains éléments sont essentiels à considérer quand vous préparez votre contrat d'étude :

i. Un **minimum de 12 crédits** de cours (180 heures) par trimestre doit faire l'objet d'une équivalence, pour un **maximum de 15 crédits** (225 heures).
ii. Assurez-vous que les **crédits obtenus à l'université d'accueil équivalent à ceux de l'Université de Montréal**. Par exemple, 3 crédits de l'Université de Montréal équivalent à 6 ECTS. Il faut être vigilant, car les systèmes de crédits sont très variables en fonction des pays ou des provinces!
iii. Les cours à votre université d'accueil qui font l'objet d'une **équivalence doivent être similaires quant à leurs objectifs et contenus** à ceux de votre programme d'étude. Cela étant dit, l'objectif de votre échange est aussi d'explorer de nouveaux horizons. Donc, tant que les cours choisis respectent les objectifs et l'esprit de votre programme d'étude, nous nous montrerons flexibles.
iv. Votre échange étant réalisé dans le cadre de votre programme d'études internationales, vos équivalences doivent en respecter les exigences. **Portez une attention aux exigences qui restent à satisfaire dans votre programme**, notamment quant aux minimums de vos blocs, particulièrement si vous terminez votre programme d'étude dans le cadre de votre échange ou si vous êtes en 3ième année.
v. Un maximum d'**un seul cours de langue** par trimestre d'échange est autorisé.
vi. Au moment de votre inscription officielle à votre université d'accueil, vous devrez soumettre un **contrat d'étude final** à votre responsable des échanges.
vii. À votre retour, après réception de votre relevé de note officiel, vous devrez dès que possible faire une demande d'équivalence en allant dans la vignette « **Equiv-Exemption / Scolaire** » sur votre centre étudiant et y joindre votre contrat d'études final et relevé de note officiel.

ATTENTION : si vous prévoyez être en échange lors de votre dernier trimestre, il est possible qu'en raison du calendrier de votre université d'accueil et des délais administratifs votre diplomation soit

retardée d'un trimestre. Par exemple, un échange à l'hiver de votre dernière année pourrait repousser votre diplomation à l'été. Cela ne cause normalement aucun souci pour la poursuite d'une maîtrise à l'automne suivant, mais repoussera d'une année votre invitation à la cérémonie de collation des grades!

Pour toutes questions portant sur l'intégration d'un échange international dans le cadre de votre programme d'étude, n'hésitez pas à joindre la conseillère en programmes, Alexia Renard

Le parcours RECI

Qu'est-ce que le parcours RECI?

RECI est un acronyme pour les termes ***re****cherche et création,* ***c****ommunautaire* et ***i****nternational.* Ce parcours propose de personnaliser votre cheminement académique en fonction de vos intérêts, engagements, besoins et objectifs, tant personnels que professionnels.

Avec le soutien du Département de science politique, vous choisirez des cours et réaliserez des stages dans la communauté, des séjours à l'étranger ou d'autres types d'expériences professionnelles ou communautaires en milieu universitaire. En d'autres mots, le parcours **RECI** vous propose de vivre des expériences marquantes et stimulantes qui placent les enjeux sociétaux au centre de vos études. Il vous permettra de bien mettre à profit vos connaissances théoriques acquises durant votre scolarité.

À la fin de votre baccalauréat ou de votre majeure au Département de science politique, vous recevrez une attestation unique : **la distinction RECI**.

Quelles sont les possibilités d'activités expérientielles ? Est-ce qu'il y a une configuration préétablie ?

Ce parcours n'impose aucune activité obligatoire, de cadre temporel prédéterminé ou encore de formation spécifique. Il met en valeur et propose des configurations personnalisées d'activités expérientielles au sein même de votre programme d'études au Département de science politique.

Voici les activités expérientielles que vous pourrez réaliser dans le cadre du parcours **RECI** au Département de science politique :

- Mobilité étudiante hors-Québec;
- Stages en milieu communautaire ou professionnel;
- Engagement étudiant en milieu universitaire;
- Activités expérientielles professionnalisantes en milieu académique;
- Bénévolat ou engagement communautaire;
- Simulations politiques;
- Cours **RECI** : cours *horizons* ou cours portant sur des thématiques liées aux communautés autochtones;
- D'autres activités ou apprentissages expérientiels hors-mur (avec autorisation).

Quels sont les critères exigés pour être éligible au parcours RECI?

- Être inscrit·e à temps plein à l'un des programmes de baccalauréat du Département de science politique ou à la majeure en science politique;

- Inscription en 1ière ou 2ième année dans votre programme d'études et ne pas avoir complété votre deuxième année académique.
- Avoir et maintenir une moyenne cumulative minimale de 2.7/4.3;
- Respecter la limite de scolarité établie pour chaque programme d'études (6 ans pour les baccalauréats, 5 ans pour la majeure en science politique). Pour toutes questions ou pour s'inscrire au parcours RECI, veuillez joindre la conseillère aux programmes, Alexia Renard.

Compléter son programme

Les exigences de réussite

Vous approchez de la fin de votre cheminement dans votre programme d'étude et vous anticipez votre diplomation. Évitez les mauvaises surprises et assurez-vous d'avoir respecté l'ensembles des exigences de votre programme d'études internationales. Voici un rappel de vos exigences de réussite :

1. Avoir complété et réussi **90 crédits** de cours dans le cadre de votre programme d'étude.
2. Avoir complété les crédits minimums pour chacun de vos blocs de cours pour lequel un minimum de crédits est exigé. N'oubliez pas de consulter l'onglet « **EXIGENCES DE RÉUSSITE »** sur votre centre étudiant.
3. Avoir maintenu une moyenne cumulative de 2.0.
4. Avoir respecté la durée maximale permise de 6 ans de scolarité.

Obtenir votre relevé de notes et attestation de fin d'étude

Après avoir été recommandé pour diplomation par les services facultaires, votre dossier sera acheminé au Bureau du registraire à des fins de validation. Le Bureau du registraire est la seule unité universitaire en mesure de vous offrir la certification officielle de votre diplomation. **En aucun cas, le Département de science politique n'est en mesure de vous offrir des certifications d'obtention de diplôme ou des attestations officielles.**

Relevé de notes

Les relevés de notes officiels sont émis aux dates prévues à cet effet par le bureau du registraire au début du trimestre qui suit la complétion de votre cheminement dans votre programme d'étude. Vous pouvez consulter **les dates prévues d'émission des relevés de notes**.

Vous pouvez commander votre relevé de note.

Attestations d'études

Si vous avez besoin d'une preuve d'inscription ou d'une attestation de complétion d'études avant l'émission de votre relevé de notes officiel, il vous est possible de commander **une attestation d'étude ou une attestation particulière** sur laquelle vous pouvez demander s'inscrire que vous avez complété les exigences de réussite, si l'ensemble de vos notes ont été soumises et validées par les instances facultaires.

Les demandes d'attestations d'études et d'attestation particulières sont typiquement demandées quand la complétion des exigences de votre programme d'étude se tient au **trimestre d'été** ou quand vous terminez votre programme d'étude dans le cadre d'un **échange**.

Comme les relevés de notes officiels pour le trimestre d'été sont émis au début septembre et que les dates de complétion du trimestre d'hiver sont souvent plus tardives à l'étranger, une attestation particulière peut vous être utile si vous entamez un nouveau programme d'étude à l'automne suivant ou si un employeur exige votre preuve de diplomation. Les attestations d'étude et attestations particulières sont disponibles ici.

Cérémonies de graduation et remise du diplôme

La cérémonie des collations des grades se tient habituellement en août de chaque année, et inclut les finissants.es de l'hiver, mais aussi de l'été et de l'automne de l'année précédente.

Par exemple, les cérémonies d'août 2028 incluront les finissants et finissantes de l'été 2027, de l'automne 2027 et de l'hiver 2028. Donc, **si vous prévoyez compléter votre programme d'étude au trimestre d'été 2028, vous graduerez seulement à l'automne qui suit et votre cérémonie de collation des grades se tiendra en août 2029.**

ATTENTION : si vous réalisez un échange lors de votre dernier trimestre, il se peut que votre diplomation soit repoussée en fonction du calendrier universitaire de votre université d'accueil. Il est commun qu'un échange qui complète votre programme d'études au trimestre d'hiver repousse votre diplomation à l'été.

Cela ne pose pas de problème pour la poursuite aux cycles supérieurs à l'automne suivant, mais peut repousser votre cérémonie de collation des grades à l'été suivant! Assurez-vous de réagir rapidement dès que votre relevé de note officiel de votre université d'accueil vous sera acheminé et soumettre votre formulaire de demandes d'équivalences.

Si vous êtes éligible, vous recevrez une invitation à votre cérémonie via votre courriel institutionnel (**@umontreal.ca**). Toutes les informations relatives aux collations des grades et des cérémonies sont ici.

Votre diplôme officiel vous sera envoyé par la poste à l'adresse permanente figurant sur votre dossier universitaire. Si vous changez d'adresse, n'oubliez pas de faire la modification sur votre centre étudiant si vous souhaitez recevoir votre diplôme!

Votre diplôme n'est pas disponible en version électronique et vous sera envoyé par la poste approximativement **5 à 7 mois après la fin de votre dernier cours universitaire**.

Cheminement vers les cycles supérieurs et lettres de recommandations

Vous prévoyez poursuivre vos études aux cycles supérieurs? Le Département de science politique organise une rencontre préparatoire, habituellement en novembre ou décembre, si vous souhaitez poursuivre vos études aux cycles supérieurs au sein de celui-ci, que ce soit dans le cadre de la maîtrise en recherche (mémoire approfondi ou mémoire-stage) ou de la maîtrise en affaires publiques et internationales (MAPI). Vous pouvez consulter les guides étudiant pour chacune des orientations respectives ici :

Maîtrise en recherche
Maîtrise avec stage (MAPI)

L'accès à la maîtrise en science politique est compétitif. Les moyennes cumulatives des dernières personnes admises oscillent entre 3.4 et 3.5, mais celles-ci peuvent varier en fonction des cohortes et dépendent de votre parcours spécifique, de votre lettre de motivation et des lettres de recommandation fournies. Une moyenne minimale de 3.0 est requise pour présenter une demande d'admission

Si vous souhaitez poursuivre aux cycles supérieurs dans un autre programme ou dans une autre université, vous devrez vous renseigner auprès des départements, écoles ou institutions universitaires visées.

Lettres de recommandation

Puisque la soumission de deux lettres de recommandation est requise dans votre demande d'admission à la maîtrise, vous devrez solliciter deux professeur·e·s. Cela peut parfois apparaitre

intimidant, mais n'ayez crainte, vos professeurs.es y sont habitués et sont eux et elles aussi passés.es par-là!

La règle d'or à respecter est de ne pas attendre à la dernière minute. La date limite pour l'admission à l'automne est le 1er février, donc joignez vos référents idéalement plusieurs mois à l'avance, au cours de l'automne précédent. Évitez aussi de solliciter, sauf exception, des professeur·e·s qui vous ont enseigné un cours de 1ière année, puisque ces cours sont généraux et rassemblent un très grand nombre d'étudiant·e, tout en étant plus lointain dans les mémoires.

Après avoir choisi votre répondant, vous pouvez le joindre par courriel afin de déterminer si celui-ci ou celle-ci serait en mesure de vous offrir son support à votre candidature. Il est utile de lui rappeler le ou les cours suivis avec elle ou lui, joindre une copie de vos évaluations, un C.V., votre relevé de note (une version non-officielle suffira) et votre lettre de motivation, ainsi que la date butoir et les modalités du processus de soumission de la lettre de recommandation. Et n'oubliez pas de les remercier si leur réponse est favorable!

Les ressources universitaires

Votre bibliothèque et votre librairie

Bibliothèque des lettres et sciences humaines. Trouvez-y les sources scientifiques requises dans vos recherches ou toutes autres sources ou données dont vous avez besoin. La BLSH vous offre aussi de l'aide à la recherche et de nombreuses formations

Librairie 3200 Jean-Brillant : pour acheter ou récupérer vos manuels obligatoires ou optionnels, ainsi que divers produits de papeterie ou universitaires.

Votre association étudiante

AÉSPÉIUM (Association étudiante de science politique et d'études internationales de l'Université de Montréal) : Votre association étudiante est là pour vous offrir du support dans le cadre de votre parcours universitaire, des activités sociales et para-académiques et vous représente à l'assemblée départementales du Département de science politique et auprès de la FAÉCUM.

Votre association vous propose notamment :

1. **Une vie sociale dynamique** : activités d'intégration, sportives, culturelles, intellectuelles ou sociales

2. **Des conseils de vos pairs** : comment vous orienter à l'Université de Montréal; quoi faire en cas de difficultés dans le cadre d'un cours ou avec un membre du personnel

3. **Du support pédagogique** : de l'aide pour réussir un cours ou une matière en particulier.

4. **Un espace de rencontre** : Un local étudiant équipé où vous êtes les bienvenus. C-2175, pavillon Lionel-Groulx

Vous en êtes membre, donc n'hésitez pas à vous y impliquer ou à participer aux différents événements organisés par celle-ci!

AÉSPÉIUM
AÉSPÉIUM
Site web AÉSPÉIUM

Les centres de recherche

Les centres, chaires et groupes de recherche visent à faire évoluer la recherche dans un champ spécifique d'expertise. Plusieurs professeur·e·s du Département de science politique y sont affiliés, notamment aux centres suivants :

CERIUM (Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal)

CETASE (Centre d'études de l'Asie de l'Est)

CEPSI (Centre d'études sur la paix et la sécurité internationale)

Centre Jean-Monnet de l'Université de Montréal (Études européennes)

CPDS (Centre de recherche sur les politiques et le développement social)

CÉCD (Centre pour l'étude de la citoyenneté démocratique)

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Chaire de recherche du Canada en démocratie électorale

Pour plus d'information sur les centres, chaires et groupes de recherche associés ou affiliés au Département de science politique, veuillez consulter la liste.

Les services à la vie étudiante et le CEPSUM :

Service à la vie étudiante : regroupe de très nombreux services, notamment des ressources pour les étudiants.es internationaux (UdeM international), les services de santé, les associations étudiantes, le CÉSAR, et de multiples ressources activités culturelles et sociales ou d'intégration.

Pour les activités et le calendrier de la vie étudiante, consultez le site du **Calendrier de la vie étudiante** qui est votre ressource principale pour la vie sociale étudiante.

CEPSUM : le centre sportif de l'Université de Montréal vous offre un éventail d'activité sportives selon vos besoins et intérêts.

Les lieux du CEPSUM présentent aussi les compétitions sportives des Carabins de l'Université de Montréal (Sport étudiant).

Bureau du registraire

Vous y retrouverez une multitude d'information, capsules explicatives et de services importants dans le cadre de votre parcours universitaire, dont ceux-ci :

Payer ses droits de scolarité

Relevés de notes et attestations

Carte UdeM

Le processus de diplomation et la réception de votre diplôme

Bureau de l'ombudsman

Vous êtes dans une situation où vous croyez être injustement traités par l'administration universitaire et vous recherchez des ressources pour vous informer et vous aider dans votre démarche?

« Le Bureau de l'ombudsman est une ressource indépendante, impartiale et confidentielle qui s'assure du traitement juste et équitable, par l'administration universitaire, de toutes situations vécues par chacun des membres de la communauté universitaire » (Bureau de l'Ombudsman).

Besoin d'aide?

Soutien à la réussite

Soutien à l'apprentissage: Centre étudiant de soutien à la réussite. Offre des services de conseillère pédagogiques et de soutien à l'apprentissage, en plus d'appuyer les étudiants.es dans leurs besoins spécifiques

Service de consultation en aide à l'apprentissage et en orthopédagogie : En tant que personne étudiant à l'Université de Montréal, vous pouvez bénéficier d'un soutien psychologique ou de soutien à l'apprentissage auprès de professionnelles ou professionnels des Services à la vie étudiante.

Bureau du français dans les études

UdeM français accompagne la communauté étudiante francophone et non francophone, de l'admission à l'Université de Montréal jusqu'à la diplomation. De nombreuses formations et activités gratuites y sont offertes.

Information et orientation scolaire et professionnelle, conseils carrières

Votre projet d'études n'est pas encore clair ou vous désirez connaitre les meilleures stratégies d'admission à un programme avant de prendre votre décision? Des spécialistes peuvent vous aider.

Consultation en information scolaire et professionnelle : Pour déterminer le ou les programmes d'études correspondant le plus à votre personnalité et à vos aspirations professionnelles, ces spécialistes sont là pour vous aider à préciser votre choix et à planifier votre projet. Ce service est gratuit.

Consultation en orientation et en choix de carrière : Pour déterminer le ou les programmes d'études correspondant le plus à votre personnalité et à vos aspirations professionnelles, des spécialistes sont là pour vous aider à préciser votre choix et à planifier votre projet. Des frais de 20$ CAD sont exigés.

Conseils carrière : Le service en conseils carrière est offert à la communauté étudiante et aux personnes diplômées de l'Université de Montréal depuis moins de deux ans.Les conseillères et conseillères en développement de carrière offrent de l'accompagnement, du soutien, des outils, des ressources et de l'encadrement personnalisé pour entreprendre vos démarches de recherche

d'emploi et la réalisation de votre projet professionnel (recherche d'un emploi spécialisé, emploi étudiant, stage, bénévolat, emploi d'été). Ce service est gratuit!

Soutien aux étudiants.es en situation de handicap

Mesures d'accommodement (ESH): Service de soutien aux étudiants.es en situation de handicap: offre de l'aide aux étudiants.es qui présentent des contraintes de santé (troubles d'apprentissage, TDA-H, troubles de santé mentale, handicaps variés) qui ont un impact sur leur performance académique.

Soutien en cas de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination

Bureau du respect de la personne (BRP) :

Si vous pensez que vous vivez du harcèlement, d'intimidation ou de discrimination

Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination

Soutien psychologique et médical

PASPOUM : Le PASPOUM est un service d'écoute offert gratuitement aux étudiant.e.s du département de science politique de l'Université de Montréal, disponible en présentiel au local C-3144. Les pair.e.s aidant.e.s sont des étudiant.e.s de différents cycles prêt.e.s à vous écouter et répondre à vos besoins en matière de santé mentale.

SENTINELLES : Réseau de personnes ressources présentes au Département de science politique, (Christine Rothmayr, Pascale Dufour, Laurence Bherer, Guillermo Aureano, Martin Carrier), mais vous pouvez consulter le bottin complet des sentinelles de la Faculté des arts et sciences.

TOUT LE MONDE A DES BAS : le site qui rassemble toutes les ressources d'aide psychologique, incluant un soutien immédiat et 24h, ainsi que qu'un inventaire des services et personnes-ressources accessible en fonction de vos besoins spécifiques.

CSCP : Centre de santé et de consultation psychologique. Vous offre un support psychologique et un service de consultation d'urgence.

CLINIQUE D'URGENCE MINEURE ET CONSULTATIONS MÉDICALES : Si vous éprouvez un ennui de santé qui nécessite une attention urgente, n'hésitez pas à les joindre ou vous y présenter :

Adresse de la clinique médicale (CSCP et clinique d'urgence):
Pavillon 2101, boul. Édouard-Montpetit,
Rez-de-chaussée, Montréal
Station de métro Édouard-Montpetit ou autobus 51, 119 et 129

AUTRES SOINS PHYSIQUES (clinique dentaire, clinique de nutrition, Centre universitaire de la vision, kinésiologie et autres services)

Calendrier universitaire, dates importantes et règlements des études de 1er cycle

Il est important de porter une grande attention aux dates facultaires tout au cours de votre cheminement dans votre programme d'étude. N'oubliez pas **que ces dates s'appliquent aux unités académiques de la Faculté des arts et sciences**, et que si suivez des cours dans d'autres écoles ou faculté, les dates peuvent varier!

Trimestre d'automne 2026	
Lundi 31 août 2026	Rentrée des personnes étudiantes
Lundi 7 septembre 2026	Congé universitaire – Fête du travail
Mercredi 16 septembre 2026	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Mercredi 30 septembre 2026	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 12 octobre 2026	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 19 au dimanche 25 octobre 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 6 novembre 2026	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Mercredi 23 décembre 2026	Fin du trimestre
Du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2027	
Jeudi 7 janvier 2027	Rentrée des personnes étudiantes
Vendredi 22 janvier 2027	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Du lundi 1er au dimanche 7 mars 2027	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 12 mars 2027	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Vendredi 26 et lundi 29 mars 2027	Congés de Pâques
Vendredi 30 avril 2027	Fin du trimestre